

TARIFS 2022

A compter du 1^{er} janvier 2022

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

HEBERGEMENT PERMANENT

Secteur	Gir	Hébergement	Dépendance			Tarif facturé par jour	A la charge du résident par mois de 30 jours
			Tarif journalier	Participation du Conseil Départemental	A la charge du résident		
Secteur Maison de retraite	1-2	55.17 €	21.73 €	15.88 €	5.85 €	61.02 €	1 830.60 €
	3-4		13.79 €	7.94 €			
	5-6		5.85 €	0 €			
Unité spécialisée	1-2	56.11 €	21.73 €	15.88 €	5.85 €	61.96 €	1 858.80 €
	3-4		13.79 €	7.94 €			
	5-6		5.85 €	0 €			

HEBERGEMENT TEMPORAIRE

Secteur	Ressources mensuelles	Hébergement			Dépendance	Tarif facturé par jour
		Tarif journalier	Participation du Conseil Départemental	A la charge du résident		
Secteur Maison de retraite	Ressources < 1 200 €	55.17 €	25.17 €	30.00 €	5.85 €	35.85 €
	1 200 € < Ressources < 1 800 €	55.17 €	17.17 €	38.00 €	5.85 €	43.85 €
	Ressources > 1 800 €	55.17 €	0 €	55.17 €	5.85 €	61.02 €
Unité spécialisée	Ressources < 1 200 €	56.11 €	26.11 €	30.00 €	5.85 €	35.85 €
	1 200 € < Ressources < 1 800 €	56.11 €	18.11 €	38.00 €	5.85 €	43.85 €
	Ressources > 1 800 €	56.11 €	0 €	56.11 €	5.85 €	61.96 €

Pour les personnes âgées de moins de 60 ans (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 73.25 € (secteur Maison de Retraite) ou à 74.19 € (Unité Spécialisée).

Les personnes qui n'ont pas leur domicile d'origine dans le Finistère continuent de percevoir l'APA à domicile. La **totalité du tarif dépendance** leur est facturée ainsi que la **totalité du tarif hébergement**.

Lors d'une hospitalisation : le forfait hôtelier (20€ ou 15€ par jour) vient en déduction de la facture.

La réservation et la libération de chambre sont facturés au tarif hébergement avec une décote de 20€/jour.

Dépôt de garantie : 1 655.10 €

Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.